



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Armée de l'air

Question écrite n° 11244

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset demande à M le ministre de la défense s'il peut lui indiquer combien coûte la formation d'un pilote de chasse.

Texte de la réponse

Reponse. - La formation de base d'un pilote de chasse se décompose en cinq phases s'échelonnant sur deux ans. Son coût s'élève, pour un élève pilote à vocation d'officier, à 4 916 730 F. Cette formation de base est complétée par des phases de transformation sur avion de combat et d'instruction particulière dans les unités, dont le coût est variable selon les types de matériels utilisés et confondu pour l'essentiel dans celui de l'exécution des missions de l'armée de l'air.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11244

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1511